

2023-UNAT-1313, John O'Brien

Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNAT a jugé que la recommandation de l'OAI dans son rapport d'enquête selon laquelle des mesures disciplinaires devaient être prises contre le membre du personnel ne constituaient pas une décision administrative. De plus, la recommandation d'OAI n'était pas une «décision». Il s'agissait d'une recommandation intermédiaire et n'a donc pas eu d'effet direct, légal ou négatif. L'UNAT a constaté que, de même, la décision selon laquelle il n'y avait pas suffisamment de preuves pour inculper le membre du personnel d'inconduite ne constituait pas une décision administrative car elle n'avait pas eu d'impact négatif sur ses droits en vertu du contrat de travail. L'UNAT a noté que le refus de l'OAI de la demande du membre du personnel de lancer une enquête sur les actes répréhensibles présumés d'autres membres du personnel, qui auraient prévu une plainte malveillante de harcèlement sexuel contre lui, ne constituait pas une décision administrative car elle manquait d'effet direct. Tout défi à cela n'aurait pas été créable également parce qu'il n'a pas demandé d'évaluation de la décision de la décision de ne pas enquêter. L'UNAT a rejeté l'appel, a accordé le jugement croisé et affirmé n ° UNT / 2021/166 pour différents motifs.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Un membre du personnel a contesté la décision de ne pas lancer une enquête sur des reportages malveillants contre lui. Dans le jugement n ° UNT / 2021/166 est, l'UNDT a jugé que la demande était à recevoir. En ce qui concerne les mérites, l'UNDT a conclu que l'enquête avait suivi toutes les procédures et réglementations requises et, par conséquent, rejeté la demande. Le membre du personnel a fait appel et le secrétaire général a été interrompu.

Principe(s) Juridique(s)

Avant qu'une décision administrative puisse être considérée comme non conforme au contrat d'emploi d'un membre du personnel, il faut montrer que cela affecte négativement les droits ou les attentes du membre du personnel et avoir un effet juridique direct. L'impact ou les conséquences d'une décision contestée doivent être basés sur des éléments objectifs que les deux parties peuvent déterminer avec précision. La spéulation sur les conséquences potentielles possibles pour le dossier d'emploi d'un membre du personnel ou sa réputation est une base insuffisante pour conclure qu'une décision a eu (pas «peut avoir») un impact direct et négatif comme «en non-conformité des termes de nomination ou de contrat d'emploi »comme prévu à l'article 2, paragraphe 1, a) de la loi UNDT. Une recommandation pour instituer normalement des mesures disciplinaires ne sera pas une décision administrative car elle peut manquer d'immédiateté ou de finalité et n'aurait donc pas d'effet direct. Une décision n'est qu'une décision administrative si elle est de nature administrative, affecte négativement les droits contractuels d'un membre du personnel et a un effet juridique externe direct. Lorsqu'une décision exige que plusieurs mesures soient prises par différents fonctionnaires, seuls les derniers s'adressent au membre du personnel, les décisions ou les actions précédentes de l'administration manquent d'effet direct, et seule la décision finale est appel ou révisable. Les décisions préparatoires ou intermédiaires ne sont pas révisables. Les membres du personnel n'ont aucun droit dans le cadre du cadre juridique au pouvoir à un examen indépendant d'une enquête par OAI.

Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel incident accordé

Texte Supplémentaire du Résultat

Applicants/Appellants

John O'Brien

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

2022-1670

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

28 Mar 2023

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Définition

Matière (ratione materiae)

Enquêtes

Décision administrative

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 8.1(a)

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

- Bureau de l'audit et des investigations Lignes directrices

Règlement financier et Règles de gestion financière

Jugements Connexes

2017-UNAT-761

UNDT/2021/166

2014-UNAT-473